

220C5251
FR0000038465-FS1388

3 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PASSAT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2020, la société par actions simplifiée Eximium¹ (9 place Jules Nadi, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société PASSAT et détenir 173 133 actions PASSAT représentant autant de droits de vote, soit 4,12% du capital et 2,65% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PASSAT hors et sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Michel Baulé.

² Sur la base d'un capital composé de 4 200 000 actions représentant 6 540 647 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.